

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARCEL-DE-RICHELIEU

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Marcel-de-Richelieu tenue à la sacristie de l'église, le lundi 3 avril deux mille dix-sept à dix-neuf heures trente.

Sont présents : M. Réjean Bernier, maire
Mme Marguerite Desrosiers, conseillère no 1
Mme Rachel Barratt, conseillère no 2
M. Robert Beauchamp, conseiller no 3
Mme Karyne Messier Lambert, conseillère no 4
M. Mathieu Chicoine, conseiller no 5
M. Roger Couture, conseiller no 6

Est absent :

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Réjean Bernier.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h30 par M. Réjean Bernier, maire, de Saint-Marcel-de-Richelieu, Julie Hébert, faisant fonction de secrétaire.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

17-04-55

Il est proposé par madame Marguerite Desrosiers, appuyée par madame Karyne Messier Lambert et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté en modifiant les sujets suivants :

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

17-04-56

Considérant que chacun des membres du conseil a pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2017, il est proposé par monsieur Robert Beauchamp, appuyé par madame Marguerite Desrosiers et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, qu'il soit approuvé et qu'il soit signé.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Réjean Bernier, maire, invite les personnes présentes qui le désirent à poser des questions aux membres du conseil.

5. ADMINISTRATION ET FINANCES :

5.1 RAPPORT DE LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport mensuel se rapportant à la délégation de compétence.

- Les salaires payés pour le mois de mars 2017 se chiffrent à 9 460,07 \$
- Les factures payées durant le mois de mars 2017 se chiffrent à 5 939,50 \$

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

5.2 PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER

17-04-57 Considérant que la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose la liste des comptes à payer en date du 31 mars 2017 au montant de 31 065,01\$.

Il est proposé par monsieur Roger Couture, appuyé par madame Karyne Messier Lambert et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale d'en effectuer le paiement.

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les dépenses inscrites sur la liste des comptes.

Julie Hébert

5.3 PROCLAMTION DE LA SEMAINE NATIONALE DES DONNS D'ORGANES ET DE TISSUS

17-04-58 Considérant l'édition de la *Semaine nationale des dons d'organes et de tissus* qui se tiendra du 23 au 29 avril 2017;

En conséquence, il est proposé par madame Rachel Barratt, appuyée par madame Marguerite Desrosiers et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE PROCLAMER la semaine du 23 au 29 avril 2017 comme étant la *Semaine nationale des dons d'organes et de tissus* afin de sensibiliser la population de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu.

5.4 DEMANDE DE DON-PROJET DU CENTRE D'INTERPRÉTATION DES OISEAUX DE PROIE

17-04-59 Il est proposé par madame Karyne Messier Lambert, appuyée par monsieur Roger Couture et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de refuser la demande de don pour le projet du Centre d'interprétation des oiseaux de proie priorisant les projets locaux.

5.5 MOSAÏQUE DE PHOTO MUNICIPAL

17-04-60 Considérant que trois soumissions ont été demandées par invitation;

Considérant que deux (2) soumissions ont été déposés;

En conséquence,

Il est proposé par madame Rachel Barratt, appuyée par madame Karyne Messier Lambert et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services de Rose-Marie Hébert Photographe au coût approximatif de 235\$, et ce, soit pour le mois d'avril.

5.6 FRAIS DE DÉPLACEMENT DES EMPLOYÉS ET ÉLUS MUNICIPAUX

17-04-61 Considérant la comparaison des frais de déplacement des employés et élus municipaux effectuée auprès des municipalités faisant partie de la MRC des Maskoutains;

Il est proposé par monsieur Roger Couture, appuyé par monsieur Mathieu Chicoine et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de modifier le règlement concernant les frais de déplacement des employés et élus municipaux, soit en modifiant les frais de repas, toutes dépenses de boisson alcoolisée exclue: Déjeuner: 20\$, Diner: 25\$, Souper: 35\$. Un avis de motion, ainsi que le dépôt du projet de règlement seront déposés au conseil de mai.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

5.7 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS DE LA FABRIQUE DE ST-MARCEL ET MODÈLES D'ENTENTE DE LOCATION

La directrice générale dépose les états financiers de la Fabrique de St-Marcel, ainsi que des modèles d'entente de location.

5.8 PANCARTES BIENVENUE ST-MARCEL

Le sujet sera reporté à la séance de conseil du mois de mai.

5.9 BESOIN MEUBLES DE RANGEMENT

17-04-62 Considérant le besoin omniprésent d'obtenir des meubles de rangement au bureau municipal;

Il est proposé par monsieur Mathieu Chicoine, appuyé par madame Rachel Barratt et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la dépense pour l'achat de meubles de rangement usagés pour le bureau municipal.

5.10 RENOUVELLEMENT ADHÉSION RQVVS-AVIS DE COTISATION 2017

17-04-63 Il est proposé par madame Karyne Messier Lambert, appuyée par monsieur Robert Beauchamp et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser la cotisation 2017 au Réseau Villes et Villages en Santé au montant de 50\$.

5.11 AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LA VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITÉ

Avis de motion est donné par monsieur Roger Couture qu'à une séance ultérieure sera présenté un règlement modifiant le règlement concernant la vidange des installations septiques dans les limites de la Municipalité. Le projet de règlement est déposé à tous les membres du conseil. Donc, il y aura dispense de lecture lors de l'adoption du règlement.

5.12 PROJET D'UTILISATION DES PLACES DISPONIBLES EN TRANSPORT SCOLAIRE POUR LES UTILISATEURS DU TRANSPORT COLLECTIF-PARTICIPATION

17-04-64 CONSIDÉRANT QUE la MRC des Maskoutains offre le transport collectif pour tous les citoyens par le biais des places disponibles dans les véhicules du transport adapté et qu'elle utilise aussi, depuis 2013, les places disponibles en transport scolaire pour certaines municipalités de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE, lors de la séance ordinaire du 13 mai 2015, le conseil de la MRC des Maskoutains a autorisé la prolongation du projet avec la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe pour la période du 1er juillet 2015 au 30 juin 2018 en ce qui concerne l'utilisation des places disponibles en transport scolaire pour le transport collectif des utilisateurs de la MRC, tel qu'il appert de la résolution numéro 15-05-139;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation des places disponibles en transport scolaire apporte des possibilités supplémentaires de déplacements pour les citoyens;

CONSIDÉRANT les responsabilités de la MRC, notamment l'inscription, la gestion des réservations et des routes ainsi que l'aspect sécurité, par la vérification du plumeitif;

CONSIDÉRANT les responsabilités de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe, dont l'attribution des places spécifiques à bord des véhicules du transport scolaire;

CONSIDÉRANT la confirmation de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe à la MRC des Maskoutains que des places sont disponibles sur la desserte scolaire pour la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'établissement de l'école Saint-Hugues-Saint-Marcel sera consulté et devra donner son assentiment;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Marguerite Desrosiers
Appuyée par madame Karyne Messier Lambert
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER LA desserte de transport collectif régional par l'utilisation des places disponibles dans les véhicules du transport scolaire dans le cadre de l'entente entre la MRC des Maskoutains et la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe pour le territoire de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'envoyer cette présente résolution à la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe, ainsi qu'au commissaire monsieur Éric Devost.

5.13 FONDATION LA CLÉ SUR LA PORTE-DEMANDE DE DON

17-04-65 Il est proposé par madame Rachel Barratt, appuyée par monsieur Mathieu Chicoine et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de refuser la demande de don pour la Fondation la Clé sur la Porte priorisant les projets locaux.

5.14 DEMANDE DE COMMANDITE-FESTIVAL DE L'ACCORDÉON

17-04-66 Il est proposé par monsieur Roger Couture, appuyé par monsieur Robert Beauchamp et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder de faire un don de 250\$ à la Fabrique de St-Marcel pour le festival de l'accordéon.

5.15 DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES NOUVEAU-NÉS

17-04-67 Il est proposé par madame Karyne Messier Lambert, appuyée par monsieur Mathieu Chicoine et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser, dans le cadre de la politique de la famille, une subvention pour les nouveaux nés à Vanessa Normandin et Steve Paul-Hus d'un montant de 100\$ pour la naissance de Lily-Hope Normandin Paul-Hus.

5.16 DEMANDE D'APPUI-LIGUE D'ACTION CIVIQUE SUR LE PROJET DE LA LOI 122

Le conseil de Saint-Marcel-de-Richelieu ne donne pas suite au sujet en question.

5.17 DEMANDE D'APPUI-COALITION QUÉBÉCOISE POUR LE CONTRÔLE DU TABAC

Le conseil de Saint-Marcel-de-Richelieu ne donne pas suite au sujet en question.

5.18 DEMANDE D'APPUI-POSTES CANADA

17-04-68 Il est proposé par monsieur Robert Beauchamp, appuyé par monsieur Mathieu Chicoine et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale à composer une lettre concernant l'avenir de Postes Canada au Ministre des Services publics et de l'Approvisionnement pour montrer l'appui de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu par rapport à la nécessité de la survie du service offert par Postes Canada. Une copie devra être envoyée au Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes.

Il est également résolu d'autoriser monsieur le maire et/ou la directrice générale à signer cette lettre.

5.19 PROCLAMATION DE LA SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE

17-04-69 CONSIDÉRANT QUE la Semaine de la santé mentale, qui se déroule du 1er au 7 mai, est le lancement d'une campagne annuelle de promotion de la santé mentale sur le thème «7 astuces pour se recharger»;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

CONSIDÉRANT QUE les 7 astuces sont de solides outils visant à renforcer et à développer la santé mentale des Québécoises et des Québécois;

CONSIDÉRANT QUE la Semaine s'adresse à l'ensemble de la population du Québec et à tous les milieux;

CONSIDÉRANT QUE la Semaine nous permet de découvrir que les municipalités du Québec, tout comme les citoyennes et citoyens, contribuent déjà à la santé mentale positive de la population;

CONSIDÉRANT QUE les actions favorisant la santé mentale positive relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société;

CONSIDÉRANT QU'il est d'intérêt général que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent la Semaine de la santé mentale:

- en invitant leurs citoyennes et leurs citoyens à consulter les outils promotionnels de la campagne <etrebiendanssatete.ca>;
- en encourageant les initiatives et activités organisées sur leur territoire;
- en proclamant la Semaine nationale de la santé mentale lors d'un conseil municipal.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Marguerite Desrosiers, appuyée par madame Rachel Barratt et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu proclame par la présente la semaine du 1er au 7 mai 2017 Semaine de la santé mentale dans la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu et invite tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices des «7 astuces» pour se recharger.

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE :

6.1 DÉFIBRILLATEUR

Le sujet sera reporté à la séance du mois de mai.

6.2 RAPPORT ANNUEL DE L'AN 5 POUR LE SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES

17-04-70

Il est proposé par madame Rachel Barratt, appuyée par monsieur Roger Couture et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le rapport annuel de l'an 5 pour le schéma de couverture de risques incendie tel que présenté, à l'exception de monsieur Robert Beauchamp, sous prétexte de ne pas avoir pris connaissance dudit rapport.

6.3 DÉPÔT DE LA LETTRE DU MAMOT CONCERNANT LE REGROUPEMENT DES SERVICES INCENDIES

La directrice générale dépose la lettre reçue du MAMOT confirmant l'obtention d'une somme maximale de 3 675\$ comme aide financière pour la réalisation de l'étude de mise en commun de services en sécurité incendie.

7. TRANSPORT ROUTIER :

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

7.1 DEMANDE DE DROIT DE PASSAGE-ÉVÈNEMENT CYCLISTE

17-04-71 Il est proposé par monsieur Mathieu Chicoine, appuyé par monsieur Robert Beauchamp et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de permettre les droits de passage sur les routes de Saint-Marcel-de-Richelieu pour l'évènement Défi Vélo Lussier qui se tiendra le 15 juillet 2017 vers 11h15.

7.2 RAPIÉÇAGE DES ROUTES

17-04-72 Il est proposé par monsieur Robert Beauchamp, appuyé par monsieur Mathieu Chicoine et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander des soumissions par invitation à au moins trois soumissionnaires pour le rapiéçage des routes appartenant à la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu, et ce, pour la période de juin 2017.

7.3 BALAYAGE DES RUES

17-04-73 Il est proposé par monsieur Roger Couture, appuyé par madame Rachel Barratt et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'inspecteur municipal à faire faire le balayage des rues du secteur urbain, et ce, dès que les agriculteurs auront terminé les travaux dans les champs. Il est également résolu de faire le balayage de la piste cyclable.

7.4 CONTRAT DE DÉNEIGEMENT MTO

Une réunion de travail sera organisée pour discuter du sujet.

7.5 DÉPÔT NOUVELLE ESTIMATION DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT D'UN PONCEAU ET PAVAGE DU RANG DE L'ÉGLISE NORD

La directrice générale dépose au conseil la nouvelle estimation des travaux de remplacement d'un ponceau et pavage du rang de l'Église Nord.

8. HYGIÈNE DU MILIEU :

8.1 OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE SUIVI TECHNIQUE DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

17-04-74 Considérant que l'usine d'épuration des eaux usées est en opération et que la municipalité doit faire l'échantillonnage de l'affluent et de l'effluent selon une cédule transmise par le ministère aux fins d'analyse;

Considérant que notre inspecteur a besoin de soutien technique pour l'analyse du phosphore et du pH, lorsque requis ainsi que la production du rapport SOMAEU;

Considérant que la municipalité est satisfaite du service offert par la firme Simo;

Considérant la réception de l'offre de services professionnels pour le suivi technique des ouvrages d'assainissement des eaux usées;

Il est proposé par madame Marguerite Desrosiers, appuyée par madame Karyne Messier Lambert et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de services professionnels pour le suivi technique des ouvrages d'assainissement des eaux usées reçue de la firme Simo.

Il est également résolu d'autoriser la directrice générale à signer ledit contrat.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

8.2 OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'AGENT VALIDEUR-SOMAEU 2017

17-04-75

Considérant que l'usine d'épuration des eaux usées est en opération et que la municipalité doit faire l'échantillonnage de l'affluent et de l'effluent selon une cédule transmise par le ministère aux fins d'analyse;

Considérant que notre inspecteur a besoin de soutien technique pour l'analyse du phosphore et du pH, lorsque requis ainsi que la production du rapport SOMAEU;

Considérant que la municipalité est satisfaite du service offert par la firme Simo;

Considérant la réception de l'offre de services professionnels pour l'agent valideur-SOMAEU 2017;

Il est proposé par madame Karyne Messier Lambert, appuyée par monsieur Roger Couture et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de services professionnels pour l'agent valideur-SOMAEU 2017 reçue de la firme Simo.

Il est également résolu d'autoriser la directrice générale à signer ledit contrat.

9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME :

9.1 RAPPORT INSPECTEUR EN BÂTIMENT

Dépôt du rapport de l'inspecteur en bâtiment pour le mois de mars 2017. Un avis d'infraction a été donné. Aucune plainte n'a été reçue.

Un (1) permis 1 été émis. Un (1) permis de construction de remise pour un montant total des travaux estimés à 500\$.

La directrice générale demande le retrait de monsieur le maire Réjean Bernier pour conflit d'intérêts.

9.2 DEMANDE D'AUTORISATION CPTAQ-NORMAND LANTHIER

17-04-76

CONSIDÉRANT que Monsieur Normand Lanthier s'adresse à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour obtenir l'autorisation à des fins autre qu'agricole une partie du lot 3 218 403 d'une superficie d'environ 2000 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que le projet consiste en l'achat d'une partie du lot pour régulariser une occupation faite sans titre ;

CONSIDÉRANT que le projet vise à utiliser l'espace visé pour la construction d'une installation septique conforme au règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22);

CONSIDÉRANT que la demande fait suite à la lettre d'infraction envoyée à M. Lanthier suite au programme d'inspection des installations septiques du territoire de la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu en 2016;

CONSIDÉRANT la demande est conforme au règlement d'urbanisme local;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Robert Beauchamp, appuyé par monsieur Roger Couture et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de recommander à la CPTAQ d'accorder l'autorisation demandée.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

9.3 DEMANDE DE M. PASCAL BERNIER: CESSION-ANCIENNE ASSIETTE DE RUE

17-04-77

Considérant que Ferme Jeanipa Inc. est propriétaire des lots 3 219 486 et 3 219 483;

Considérant qu'une ancienne assiette de rue se situe entre lesdits lots 3 219 486 et 3 219 483 et que cette dernière n'est plus ouverte à la circulation;

En conséquence, il est proposé par monsieur Mathieu Chicoine, appuyé par monsieur Robert Beauchamp et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu soit et est autorisée à vendre pour la somme d'UN DOLLAR (1,00\$), à Ferme Jeanipa Inc. la partie du lot numéro 3 219 486 et 3 219 483. Ladite vente à intervenir sera faite sans la garantie légale et aux risques et périls des acquéreurs.

Que le maire, Réjean Bernier, et la directrice générale, Julie Hébert, soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité le contrat de vente.

Que les travaux d'arpenteur-géomètre et de notaire sont aux frais des acquéreurs.

Retour de monsieur le maire Réjean Bernier.

9.4 OFFRE DE SERVICES D'INSPECTEUR EN BÂTIMENT

17-04-78

Considérant l'offre de services d'inspecteur en bâtiment reçue de Gestim inc.;

Considérant que l'offre couvre la période du 1er avril 2017 au 1er avril 2018, soit un an, et ce, offert par les services d'un inspecteur qualifié, stable et ayant de l'expérience avec la firme Gestim Inc.;

Considérant que les conditions demandées en janvier 2017 par la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu ont été respectées;

Il est proposé par monsieur Mathieu Chicoine, appuyé par monsieur Robert Beauchamp et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de services annuelle d'inspecteur en bâtiment avec la firme Gestim Inc.

10. LOISIRS ET CULTURE :

10.1 RAPPORT COMITÉ DES LOISIRS

Pour ce qui est du tournoi de soccer, le comité des loisirs procède à la demande de commandite.

La ressource en loisirs a procédé à l'envoi du formulaire de demande du pacte rural.

Comme pour les années auparavant, la chasse aux coco de Pâques aura lieu vendredi saint le 14 avril 2017. Bienvenue à tous les enfants de Saint-Marcel-de-Richelieu.

10.2 TOURNOI DE SOCCER

17-04-79

Il est proposé par madame Rachel Barratt, appuyée par madame Marguerite Desrosiers et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la tenue de l'évènement sur les terrains municipaux.

10.3 ADHÉSION À ZONE LOISIR MONTÉRÉGIE

L'adhésion a été effectuée au mois de mars par le comité des loisirs.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

11. POINT D'INFORMATION :

- 11.1 Résumé congrès FQM 2016-Roger Couture
- 11.2 Lettre du parrain de St-Marcel Sonia Gosselin
- 11.3 UMQ-Analyse du budget du Québec 2017-2018
- 11.4 Résolution #17-03-103: Québec-Transplant-Sûreté du Québec-Semaine nationale des dons d'organes et de tissus-23 au 29 avril 2017- Proclamation (MRC des Maskoutains)
- 11.5 Résolution #17-03-95: Forum mondial de l'économie sociale-Déclaration-Adoption (MRC des Maskoutains)
- 11.6 Plan de commandite-Éleveurs de porcs de la Montérégie
- 11.7 Résolution #2017-03-164: Demande d'amendement au code municipal du Québec afin de permettre la participation aux séances extraordinaires par voie électronique (Municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine)
- 11.8 Dépôt du rapport financier 2016 de la Régie Aqueduc Richelieu Centre
- 11.9 Dépôt du Bilan 2016 de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains
- 11.10 Résolution #17-044: Règlement numéro 120 établissant à l'égard des municipalités membres la tarification et les modalités de paiement pour les bacs livrés dans le cadre de l'appel d'offre APO 2017 01 Bac-Adoption (Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains)
- 11.11 Résolution #17-03-99: Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu- Fonctionnaire désigné adjoint-Nomination (MRC des Maskoutains)
- 11.12 Résolution numéro 17-159: Ententes intermunicipales -Entraide incendie-Dénonciation et renouvellement d'ententes (Ville de Saint-Hyacinthe)
- 11.13 Résolution # 17-027: Règlement numéro 119 modifiant le règlement numéro 93 décrétant l'instauration d'un programme régional de vidange des installations septiques et prescrivant aux municipalités les modalités qui y sont relatives (Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains)
- 11.14 Résolution #17-03-80: Société canadienne du cancer-Mois de la Jonquille- Proclamation (MRC des Maskoutains)
- 11.15 Résolution numéro 17-03-83: Règlement numéro 16-459 remplaçant le règlement numéro 14-443 modifiant le règlement numéro 03-128 relatif au schéma d'aménagement révisé (zones inondables) - Document sur la nature des modifications à être apportées à la réglementation d'urbanisme-Adoption par renvoi (MRC des Maskoutains)
- 11.16 Résolution numéro 17-03-86: Règlement numéro 17-475 de remplacement du règlement numéro 16-466 prévoyant les modalités de

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

l'établissement des quotes-parts de la partie 8 (service ingénierie) et de
leur paiement par les municipalités pour l'exercice financier 2017-
Adoption (MRC des Maskoutains)

12. SUJET DIVERS

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Réjean Bernier, maire, invite les personnes présentes qui le désirent à poser des questions aux membres du conseil.

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

17-04-80

Il est proposé par monsieur Roger Couture, appuyé par madame Rachel Barratt et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 21h55.

Maire

Directrice générale